

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 405/2024	OBJET : Approbation du budget primitif 2024
Date de la convocation : 03/04/2024 Date de la séance : 09/04/2024 Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLÉ, Jean-Christophe OCHIER.
Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Membres représentés : 6 Membres absents : 4 Votants : 25	Membres absents excusés : Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Christiane MONA Mme Zahia LAZAAL donne pouvoir à M. Alain CLÉMENT Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Robert GRILLON
VOTE : MAJORITÉ POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1	Membres absents non excusés : Mme Jacinthe NUNHOLD M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 11/04/2024 et de sa publication le 11/04/2024	
Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 09/04/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 11/04/2024	

Le Rapporteur :

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le budget primitif 2024 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	6 595 000,00 €	5 957 914,51 €
Excédent de fonctionnement reporté (R002)		637 085,49 €
Total section de fonctionnement	6 595 000,00 €	6 595 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement (y compris C/1068)	2 437 876,39 €	2 690 821,92 €
Reste à réaliser 2023	170 177,58 €	569 178,08 €
Déficit d'investissement reporté (D001)	651 946,03 €	

Total section d'investissement	3 260 000,00 €	3 260 000,00 €
---------------------------------------	-----------------------	-----------------------

TOTAL DU BUDGET	9 855 000,00 €	9 855 000,00 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n°398-2024 en date du 4 mars 2024 portant sur la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n°395-2024 en date du 4 mars 2024 adoptant le compte administratif de l'exercice budgétaire 2023 ;

Vu la délibération n°396-2024 en date du 4 mars 2024 approuvant l'affectation des résultats 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances réunie le 5 avril 2024 ;

À la majorité, après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **adopte le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice budgétaire 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.**

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

